

DEMANDE D'AUTORISATION

D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

Madame le Maire,

Je soussigné (e)⁽¹⁾ KUNZÉ Morgan, directeur école élémentaire
Voltaire, rue Voltaire 26800 PORTES LES VALENCE

ai l'honneur de solliciter conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 3ème catégorie à ⁽²⁾ Ecole élémentaire Voltaire

à l'occasion de ⁽³⁾ Fête de l'école

du 1er Juillet 2022 à 18 heures 00

au 1er Juillet 2022 à 00 heures 00

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 20/06/22

Signature



ARRETE DU MAIRE

N° de l'arrêté : 250

Je soussignée Geneviève GIRARD maire de Portes-lès-Valence.

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Arrête :

M. KUNZÉ Morgan, Directeur école elem VOLTAIRE

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie

à l'École Voltaire

à l'occasion de la fête de l'école

du 1^{er} / 07 / 22 à 18 heures 00

au 1^{er} / 07 / 22 à 00 heures 00

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Portes-lès-Valence, le 20/06/22

Le Maire,



(1) Nom, prénom, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif